

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 MAI 2026 A 19H30

Le 18 mai 2026, le conseil municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 12 mai 2026 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Amir BEN MERZOUG, Nadia CARCASSET, Jean-Pierre VIMARD, Sarah BENHAMMOU, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Héritier LUNDA, Karine FARINA, Marc LE MEUR, Mohammed ZAOUÏ, Laurence BELAIGUES, Philippe DECOMBLE, Maria DE JESUS, Michelle BOUCHON, José MARTINS, Patricia BARTOLI, Brahim OUAREM, Cathy DA MOTA, Franck CHAUVEAU, Florence ROGER, Marie-Eve HODGI, Emmanuel GAPAILLARD, Stéphanie DALMASSO, Raymonde BLÉCOURT, Adrien FRANCISCO, Mickael AMAND, Patricia QUIEDEVILLE, Marie-Noëlle ROLLY, Dimitri GORGE-BERNAT, Mélanie SCHLATTER, Ivan CARRENO, Tahamout BENKHETTACHE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Jacques BOULANGER (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Naïma FERROUJJI (pouvoir à Sarah BENHAMMOU), Bertrand PUARD (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Sébastien CHAMBRY (pouvoir à Philippe ROGER), Julie FERRÉ (pouvoir à Mickael AMAND).

Absents Excusés :

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 34

représentés : 5

absents : 0

Frédéric PETITTA, Maire, ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Sarah BENHAMMOU est élue secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026

Délibération n°26-86

DGS : Nathalie COLUCCI

Service : Direction des Ressources Humaines

Affaire suivie par : Alicia DUCOS-REMOUÉ

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU les décrets portant statuts particuliers des différents cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale ;

VU le tableau des effectifs.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE de modifier comme suit le tableau des effectifs :

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATIONS		NOUVEL EFFECTIF
Filière administrative				
Attaché principal	8	1		9
Filière sociale				
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	23	4		27
Filière médico-sociale				
Psychologue classe normale	2	1		3
Pédicure, podologue, psychomotricien...	1	1		2
Auxiliaire de puéricultrice de classe normale	12	2		14

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATIONS		NOUVEL EFFECTIF
Aide-soignant de classe normale TC	11	3		14
Filière animation				
Animateur	9	2		11
TOTAL	66	14		80

DIT que la dépense correspondante sera inscrite aux budgets correspondants.

VOTE

Pour : 39
Contre :
Abstention :

Pour extrait conforme.



Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Président de Cœur d'Essonne Agglomération

